

REGLEMENT DU JEU

Art. 1 : Organismes et objet du concours

Le ballon du FC Nantes dédié par les joueurs, offert par le FC NANTES. L'organisation et la promotion de ce jeu ainsi que le tirage au sort appartiennent au FC NANTES.

Tirage au sort parmi les retweets des participants (twitter.com/abonnementsFCN) pour le ballon du FC NANTES dédié par les joueurs, offert par le FC NANTES.

Art. 2 : Conditions et modalités de participation

Jeu ouvert à toute personne, sans obligation d'achat. Toute personne intéressée peut participer librement à ce jeu, exclusivement sur le Twitter officiel des abonnements au FC Nantes : <http://twitter.com/abonnementsFCN>.

Jeu limité à une participation par personne. Le jeu est ouvert du 29 juin 2016 au 2 juillet 2016, et le tirage au sort aura lieu le 2 juillet 2016.

Art. 3 : Tirage au sort

Le tirage au sort sera réalisé par le FC Nantes. Le ballon du FC Nantes dédié par les joueurs sera attribué à un gagnant, parmi les retweets des participants au jeu.

Art. 4 : Remise du lot

Le gagnant sera informé sur Twitter.

Le lot sera envoyé sous six semaines.

Le lot ne pouvant être attribué ne sera pas remis en jeu et sera conservé par le FC Nantes qui pourra en disposer à sa guise.

Le lot remporté ne pourra être ni échangé, ni repris, ni converti en espèces, ni vendu.

Art. 5 : Engagement

Les participants acceptent l'ensemble des clauses du présent règlement et pour le lauréat, l'acceptation à titre gratuit de la publication de son nom et son prénom, à des fins médiatiques dans le cadre de la présente opération.

Art. 6 : CNIL

En application de l'article 27 de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification de leurs données personnelles en s'adressant au FC Nantes.

Art. 7 : Remboursement des frais de participation

Aucun remboursement inhérent à la participation à ce tirage au sort ne sera pris en charge.